INSTITVT INTERNATIONAL
D'AGRICVLTVRE

Le Délégué du Brésil

Roma, 15 de Novembro de 1928.

A' Secr. Agricultura Minas SC/2 de 24-1-29
" Rio de Janeiro SC/5 "

S. DE E. DAS RELAÇÕES EXTERIORES
SERVIÇO DE COMMUNICAÇÕES
17. JAN. 1929
No 66/201

N. 2088

RESERVADO.

A defeza permanente do café: divulgação da nossa politica nas publicações do Instituto.

./.

Senhor Ministro,

Tenho a honra de remetter a Vossa Excellencia o incluso opusculo contendo um extenso artigo sobre a defeza permanente do café no Brasil, folheto esse que é uma reproducção do artigo publicado, em quatro linguas, pelas revistas deste Instituto que são distribuidas pelos 74 paizes adherentes.

2. Esse artigo foi suggerido por mim ao bureau competente, das "Instituições Economicas e Sociaes" (IV bureau), por me parecer de toda a opportunidade esclarecer a opinião geral, no estrangeiro, sobre o acerto da nossa politica de defeza desse valor maximo da nossa exportação. As opiniões se controvertiam por deficiencia de informes e documentação necessaria, já divulgada, mas ainda insufficiente para evitar esses desvios da corrente mais justa.

3. Foi, nessas condições que julguei de toda a conveniencia dar a essa parte do nosso programma de politica de valorização economica uma diffusão que somente o Instituto teria

A Sua Excellencia o Senhor Dr. OCTAVIO MANGABEIRA,
Ministro de Estado das Relações Exteriores.

A.R.C.

INSTITVT INTERNATIONAL
D'AGRICVLTVRE

Le Délégué du Brésil

teria meios efficientes de realizar praticamente.

4. Accumulei e coordenei todos os mais recentes e valiosos documentos, e, sob essa base, foi redigido o artigo que submetto á esclarecida attenção de Vossa Excellencia.

5. E´ preciso dizer que o Instituto não é de modo algum um orgão de propaganda, em favor dos paizes adherentes; e não se tratando de propaganda, propriamente dita, mas sim de esclarecer os mercados a respeito da solução que, por meio do Instituto do Café de S. Paulo, e do Convenio entre os Estados productores, interessados, fôra dada á questão economica e commercial, - attrahi a attenção do mesmo bureau no sentido da necessidade dessa publicação de interesse internacional. A minha iniciativa, na qualidade de Delegado do Brasil, não poude, portanto, deixar de merecer uma acquiescencia geral: encontrei nesse bureau toda a solicitude, e, assim, fui ouvido sobre os pontos capitaes a serem encarados pelo redactor incumbido dessa tarefa.

6. Procurei dar ao opusculo em apreço uma divulgação que supprisse a qualquer deficiencia de maior monta.

7. Ulteriormente, cumprirei o grato dever de assignalar a Vossa Excellencia qualquer repercussão que possa ter suscitado essa publicação do Instituto Internacional de Agricultura, de Roma.

Queira Vossa Excellencia acceitar, Senhor Ministro, os reiterados protestos da minha respeitosa consideração.

Pereira Lima

INSTITUT INTERNATIONAL D'AGRICULTURE

LA DÉFENSE PERMANENTE DU CAFÉ AU BRÉSIL

(Extrait de la *Revue Internationale d'Agriculture*,
nº 11, Novembre 1928).

ROME
IMPRIMERIE DE L'INSTITUT INTERNATIONAL D'AGRICULTURE
—
1928

INSTITUT INTERNATIONAL D'AGRICULTURE

LA DÉFENSE PERMANENTE DU CAFÉ AU BRÉSIL

(Extrait de la *Revue Internationale d'Agriculture*,
nº 11, Novembre 1928).

ROME
IMPRIMERIE DE L'INSTITUT INTERNATIONAL D'AGRICULTURE
—
1928

LA « DÉFENSE PERMANENTE DU CAFÉ » AU BRÉSIL.

RAMOS, Augusto : O café no Brasil, e no estrangeiro. Contribuïção commemorativa do 1º centenario. Rio de Janeiro, 1923. — ROLIM TELLES, Mario : Discursos sobre a defesa do café. São Paulo, 1927. — Mensangem apresentada ao Congresso Legislativo, em 14 de julho de 1928, pelo Dr. JULIO PRESTES DE ALBUQUERQUE, presidente do Estado de São Paulo. — Discurso proferido em 17 de outubro de 1927, na inauguração da nova séde do Banco de Estado de São Paulo, por seu presidente ALTINO ARANTES. São Paulo, 1928. — Banco do Estado de S. Paulo: Relatorio annual apresentado á Assembléa Geral, em 22 de março de 1928. São Paulo, 1928. — Annuario do Ministerio da Agricultura, Industria e Commercio, 1928. Republica dos Estados Unidos do Brasil. Rio de Janeiro, 1928. — GUIMARÃES, Francisco : Annuaire du Brésil économique et financier 1928. Paris, 1928. — O convenio dos estados cafeeiros. A acta dos trabalhos. *O Paiz*, nº 16026. Rio de Janeiro, 5 septembre 1928. — *Boletim do Instituto de Café do Estado de São Paulo*. São Paulo. — *Bollettino quindicinale di informazioni economiche finanziarie sul Brasile*, São Paulo. — Informations données par M. DEOCLECIO DE CAMPOS, Délégué du Brésil à l'Institut International d'Agriculture, et attaché commercial à l'Ambassade du Brésil à Rome.

L'intérêt croissant et qui se généralise pour l'étude de l'organisation du commerce des produits agricoles rend particulièrement opportun l'exposé de ce qu'a fait le Brésil pour défendre son principal produit, ainsi que des résultats qu'il y a obtenus, d'autant plus que le plan d'action qu'il a appliqué à cet effet à récemment été réexaminé et perfectionné.

La culture du café s'étend à 14 États de l'Union ; il y a 2.011.136.271 plants de caféier, répartis comme il suit :

États	Nombre de pieds
São Paulo	1.162.603.120
Minas Geraes	369.296.476
Rio de Janeiro	146.219.775
Espirito Santo	129.450.000
Bahia	71.097,700
Pernambuco	55.000.000
Ceará	24.352.000
Paraná	18.750.000
Parahyba	14.400.000
Goyaz	12.233.500
Santa Catharina	3.520.000
Alagôas	2.433.100
Sergipe	1.353.000
Matto Grosso	427.600
Total	2.011.136.271 (1)

(1) D'après les derniers relèvements officiels, ce chiffre devrait être porté à 2.029.516.151.

La superficie occupée par cette culture, et la production, ont été les suivantes, au cours des années indiquées en regard (1) :

Années	Superficie hectares	Années	Production quintaux
1909-1910—1912-1913	1.804.731	1909-1910—1913-1914	7.951.713
1923-1924	2.437.350	1923-1924	10.272.920
1924-1925	2.098.902	1924-1925	8.741.358
1925-1926	2.438.000	1925-1926	8.469.752
1926-1927	2.482.000	1926-1927	11.114.260
1927-1928	—	1927-1928	10.800.000

La superficie des plantations, par État, était la suivante au cours de la campagne 1926-1927 :

États	Hectares
São Paulo	1.462.671
Minas Geraes	397.234
Rio de Janeiro	243.580
Espirito Santo	150.000
Bahia	65.000
Pernambuco	50.000
Paraná	30.000
Ceará	15.220
Goyaz	10.595
Parahyba	8.000
Alagôas	2.230
Santa Catharina	2.200
Sergipe	820
Matto Grosso	450
Total	2.438.000

Environ 70 % du café consommé dans le monde entier sont produits par le Brésil. On comprendra donc la complexité des problèmes et la masse d'intérêts qui sont en rapport avec cette branche des plus importantes de l'économie brésilienne, dont le développement a des répercussions profondes sur l'organisation commerciale et financière de toute la nation, dont elle détermine tour à tour l'état florissant ou la crise. Comme il s'agit là d'une denrée d'une valeur élevée et dont le trafic est très grand et qui est essentiellement destinée à l'exportation, on comprend aussi que les manœuvres des spéculateurs puissent y jouer facilement, si elles ne sont pas prévenues et combattues à temps, favorisées qu'elles sont par les variations sensibles des récoltes d'une année à l'autre, qui font se ressentir des effets opposés de l'abondance et de la disette. On peut dire qu'avant 1914 le contrôle des marchés nationaux était pratiquement exercé par des maisons étrangères, qui offraient un prix à peine susceptible de couvrir le coût de production. Mais, la guerre a opéré une réduction sur les stocks, et la gelée de 1918 a diminué la récolte. Alors, cela a fait monter les prix au profit des planteurs, qui avaient été précédemment sacrifiés. Toutefois, les commerçants ne se sont pas résignés, et une

(3) Annuaire International de Statistique Agricole, 1927-1928. Rome, Institut International d'Agriculture, 1928.

fois qu'eurent cessé les causes qui les avaient empêchés d'agir, ils tentèrent de reconquérir leurs anciennes positions. Ils ont constitué de gros stocks, à pouvoir utiliser comme masse de manœuvre contre les producteurs. Cet essai, et d'autres du même genre, ne réussirent point, grâce à l'intervention décisive et énergique des pouvoirs publics, par laquelle ils visaient, non pas à faire monter artificiellement le prix du produit en faveur des planteurs, comme le soutiennent les intermédiaires frappés par les mesures imaginées en cette occurrence, mais à leur assurer un prix justement rémunérateur.

Les précédents du système actuel de défense sont également intéressants. Dès 1906, par l'accord de Taubaté, les trois grands États producteurs, ceux de São Paulo, de Minas Geraes et de Rio de Janeiro, ont décidé de taxer fortement les nouvelles plantations, de manière à ralentir la production. D'autre part, grâce à des emprunts, placés sur les marchés de Londres, de Paris, de New-York et de Berlin, pour un montant total de 30.500.000 livres sterling, l'État de São Paulo a retiré de la vente 8 millions de sacs (1), qu'il a fait déposer, comme garantie de ces emprunts, dans les ports de l'Europe et des États-Unis, pour le jour où une hausse de cours permettrait le remboursement. Mais les effets de cette opération n'ont commencé à se faire sentir qu'en 1909, année à partir de laquelle les cours ont monté pour se maintenir jusqu'en 1917 à des niveaux compensateurs, qui ont permis la liquidation des emprunts contractés ainsi qu'on l'a dit plus haut. En 1917, il a été nécessaire d'intervenir encore pour soutenir la production. Cependant, comme, à ce moment-là, il était impossible de recourir aux financiers de l'Europe, l'État de São Paulo a demandé le concours du Trésor fédéral, ce que le Congrès brésilien a accordé à la date du 28 août 1917. Grâce à une émission de papier monnaie, celui-ci a mis à la disposition dudit État une somme de 110.000 contos de reis, qui a permis de retirer de la vente 3.073.585 sacs de café. Les résultats de cette action ont été presque immédiats, entre autre aussi à cause des fortes gelées de 1918 qui ont causé des dégâts dans les plantations et amené une réduction de la récolte. Il est un fait, c'est qu'à partir de 1919 le café a atteint des cotes inconnues jusqu'alors, et qui ont permis, non seulement de rembourser l'avance faite par le Trésor fédéral, mais aussi d'y payer des bénéfices. En présence d'une nouvelle chute des prix, en 1921, on décida de procéder à une troisième opération. Les fonds nécessaires ont alors été constitués moyennant un apport de 15.000 contos de la part de l'État de São Paulo, et de 10.000 contos de la part de chacun des États de Minas, Rio de Janeiro, Bahia et Espirito Santo, à quoi venaient s'ajouter une contribution du Trésor fédéral et une avance de 4 millions de livres sterling consentie par le marché de Londres, avance garantie par la livraison en Europe de 3 millions de sacs de café retirés de la vente. Cette opération fut suivie d'une forte hausse des cours, qui rendit possible la liquidation rapide de la négociation entreprise.

Bien que ces trois opérations aient été accomplies avec succès, le caractère en était bien tout de même occasionnel et transitoire. Il parut donc nécessaire de créer pour la défense du café une organisation permanente qui serait contrôlée par l'État. Il s'agissait, essentiellement, d'arriver, avec le concours du Gouvernement fédéral, à un accord des États producteurs de café, d'en régler l'offre et de créer un service de crédit agricole approprié. Dans cet accord, renouvelé pour la troisième fois le 4 septembre 1928, par les représentants des États de São Paulo, Minas Geraes, Rio de Janeiro, Espirito Santo, Paraná, Bahia, Pernambuco, Goyaz, il fut convenu ce qui suit :

1) chaque mois, on pourra expédier de l'intérieur aux marchés d'exporta-

(1) Pour le café, l'unité de mesure, c'est le sac de 60 kg.

tion du Brésil autant de sacs qu'il en aura été respectivement embarqué dans les ports, au cours du mois précédent ; c'est une disposition de limitation des entrées ;

2) les stocks maximum dans les ports ne pourront dépasser : 1.200.000 sacs à Santos, 360.000 à Rio de Janeiro, 150.000 à Victoria, 60.000 à Bahia, 50.000 à Paranaguá, et 50.000 à Recife ;

3) les entrées dans le port de Rio de Janeiro seront conformes aux pourcentages suivants : 30 % pour l'État de Rio de Janeiro, 55 3/4 % pour Minas Geraes, 11 3/4 % pour Espirito Santo, 2 1/2 % pour São Paulo. Les États de Minas Geraes, São Paulo, Espirito Santo et Rio de Janeiro conviennent de céder à l'État de Goyaz une cote mensuelle de 500 sacs par mois dans le port de Rio de Janeiro, moyennant la réduction proportionnelle de leurs cotes respectives. Les entrées dans le port de Victoria seront les suivantes : 110.000 sacs pour l'État d'Espirito Santo, et 40.000 pour celui de Minas Geraes. Dans le port de Santos, l'État de São Paulo peut envoyer 91 % et Minas Geraes 9 %. Les États de São Paulo et Minas conviennent de céder à l'État de Goyaz une cote mensuelle de 2000 sacs qui sera défalquée en parties égales de leur part respective de fourniture. Dans le port de Paranaguá, il ne pourra entrer plus de 50.000 sacs par mois, dont 80 % pour l'État de Paraná, et le reste pour les autres États. L'État de São Paulo convient, en outre, d'interrompre, jusqu'à nouvelle disposition, les transits de son café par l'État de Paraná ;

4) pour compléter dans chaque port le stock maximum fixé dans la clause nº 2, il est prévu une part supplémentaire, qui sera calculée le jour où l'un desdits États jugera convenable d'atteindre, dans les 25 jours, le maximum déclaré. Cette part supplémentaire sera interrompue au moment où l'on constatera que, la semaine précédente, la moyenne des cours cotés à New-York aura subi une baisse de plus de dix points, et on la rétablira lorsque l'on constatera le retour de cette moyenne à son niveau antérieur ;

5) les États signataires de cette convention continueront à verser un droit de 200 reis par sac exporté de leur production, afin de concourir au fonds de la propagande confiée à l'Institut du Café de l'État de São Paulo ;

6) afin de fixer les cotes quantitatives d'entrée dans les ports, on défalquera, du compte des quantités de café exportées, seulement les expéditions qui, partant de l'un des quatre ports de Rio, Santos, Paranaguá et Victoria, seraient destinées aux trois autres ;

7) dans chaque port, on emploiera pour les emballages destinés à l'exportation les marques que l'on jugera les mieux appropriées pour identifier le café sorti de ce port, et les États signataires devront décréter des amendes à la charge des contrevenants ; en tout cas, on y sera obligé d'employer le mot « Brésil » car il ne faudra jamais employer des termes capables de faire naître une confusion quant à la provenance du produit.

Sur la base de cet accord, qui a la durée d'une année à partir de la date à laquelle il aura été signé, et qui sera renouvelé chaque fois, sauf les modifications suggérées par la situation du moment et par l'expérience acquise, les États intéressés ont créé chez eux des organes pour la défense du café. Dans l'État de São Paulo, le plus typique et le plus intéressant, on y a mis tout spécialement la largeur de vues et de moyens nécessaires, et l'on y a obtenu des résultats appréciables. On y a distingué la défense agricole et la défense économique. On a vu, en effet, que la première condition pour protéger le produit commercialement, c'était d'en assurer la bonne qualité. D'où une action méthodique pour l'améliorer et le rendre de plus en plus capable de répondre aux exigences du marché, action directement menée par la *Secretaria da Agricultura*, qui, visant à la sélection et à la

standardisation du produit, pour faire face à la concurrence exercée sur la base de la qualité de la marchandise, a préparé, entre autres, un tableau officiel d'équivalence des défauts du café et un tableau officiel de classification des types. La *Secretaria da Fazenda* est chargée de la défense économique. Les organes en sont l'Institut du Café de São Paulo et la Banque de l'État de São Paulo. Cet Institut, créé par la loi du 19 décembre 1924, nº 2004, et réorganisé par le décret présidentiel du 23 février 1928, nº 4379, a les fonctions suivantes:

1) régularisation, conforme à l'accord ci-dessus, des entrées dans le port de Santos, moyennant une limitation des transports;

2) concession de prêts, par l'intermédiaire de la Banque de l'État de São Paulo, aux cultivateurs et commerçants de café;

3) stipulation de conventions avec les autres États producteurs;

4) achat de café sur le marché de Santos ou sur tout autre marché de l'intérieur, pour le retirer provisoirement de la circulation, pourvu que cela soit utile pour régler l'offre;

5) service d'information, de statistique, de propagande, et de répression des fraudes.

Pour atteindre ces buts, il a été constitué un Fonds de défense du café, alimenté par des capitaux obtenus moyennant des emprunts contractés avec l'État et avec des banquiers, emprunts garantis par les droits de circulation sur le café et qui ont été établis dans la proportion de 1 milreis-or par sac en transit sur le territoire de l'État.

La Banque de l'État de São Paulo, que l'on a récemment réorganisée à cet effet, pourvoit à la partie financière proprement dite de la défense économique. En effet, après avoir réglé les entrées de café sur les marchés d'exportation de manière que la récolte ne fût pas offerte d'une façon désordonnée en une proportion supérieure aux quantités demandées, ce qui amènerait une forte baisse des prix, il était indispensable de procurer au cultivateur un crédit approprié à son produit retenu à l'intérieur dans les *armazens reguladores*, afin d'éviter que, poussé par la nécessité, il ne le vendît à bas prix. Telle est l'origine du crédit sur *conhecimentos ferroviarios*, bulletins d'expédition de la marchandise, et consenti dans la mesure de 60 milreis par sac, crédit aux besoins duquel on fait face moyennant l'ouverture d'un compte courant de 5 millions de livres sterling à la Banque de l'État de São Paulo par Lazard Brothers et Cie, à responsabilité limitée, et garanti par l'Institut du Café. Avant cette opération, l'agriculteur qui ne possédait point de moyens pour attendre que le produit arrivât sur les marchés d'exportation où il eût pu être vendu à de meilleures conditions, était victime de spéculateurs de l'intérieur, car ceux-ci le revendaient à gros bénéfices. A cette forme spéciale d'avances sur *conhecimentos*, il faut ajouter la forme ordinaire de prêts sur gage ou warrants de café déposé dans des magasins généraux, dont on a notablement augmenté le développement. En 1927, la Banque a consenti 218 prêts de cette seconde sorte pour *Rs.* 40.878 : 500 $ 000. Au 31 décembre 1927, il y avait en vigueur 167 contrats de gage agricole pour un montant de *Rs.* 20.148:641$320. Au cours des deux mois de janvier et février 1928, il en a été stipulé pour *Rs.* 29.217 : 500 $ 000.

Après avoir ainsi assuré les crédits voulus pour la récolte du produit, et en avoir empêché la hausse ou la baisse désordonnées, qui déséquilibrent le marché et déprimen la production, on s'est préoccupé aussi d'organiser le crédit sur les propriétés rurales, dont les cultivateurs peuvent avoir besoin particulièrement pendant les années de mauvaise récolte ou à des moments où il y a pénurie de numéraire. A cet effet, on a créé, en septembre 1927, à la Banque de l'État de São Paulo, une *Carteira hypothecaria*, soit un portefeuille hypothécaire, qui est alimenté de capitaux obtenus à l'étranger contre l'émission de titres-or en séries

de 50.000 contos de reis chacune, montant égal à 1.250.000 livres sterling, garanti par les hypothèques que la Banque a inscrites et par le Gouvernement (loi du 28 décembre 1927, nº 2252). Les premières séries de titres ont été placées rapidement. Cette nouvelle activité en matière de crédit, dont la production et le commerce du café tireront de grands avantages, est favorisée dans une grande mesure par la stabilisation de la monnaie nationale heureusement réalisée sous le régime de la loi fédérale du 18 décembre 1926, nº 5108. Au 31 décembre 1927 il y avait en cours 463 prêts de ce genre s'élevant à *Rs.* 47.413:184$650, dont 271 pour un total de *Rs.* 33.922:838$300 garantis par des propriétés rurales. Pendant la courte période comprise entre la seconde quinzaine de décembre 1927 et le 29 février 1928, on a approuvé 232 contrats d'emprunts sur titres hypothécaires-or pour un montant de *Rs.* 50.208:000$000, dont 170 pour *Rs.* 41.150:000$000 sur des propriétés rurales.

Le système de crédit agricole complété de cette manière répond désormais à toutes les exigences de la culture et de l'industrie du café. Le succès en ressort du mouvement des affaires de la Banque de l'État de São Paulo, qui est passé de *Rs.* 588.326:837$224 au 30 juin 1927 à *Rs.* 2.207.772:236$868 au 30 juin 1928.

Venons-en maintenant au troisième point du plan de défense : la propagande, organisée suivant des idées pratiques, commerciales et ayant pour but de faire apprécier le produit dans le pays et à l'étranger et d'en augmenter la consommation. A cette fin, on a conclu des contrats annuels avec des maisons connues, auxquelles on verse les provisions voulues ; par exemple, en Suisse et en Allemagne, avec le Kaiser Kaffee ; en Tchécoslovaquie avec la Legiobanco ; en Argentine, avec la Sociedad Anónima Café Paulista ; en France, avec la Compagnie franco-brésilienne des cafés. Cette propagande, favorisée aussi par le Service d'informations commerciales du Ministère des affaires étrangères, a eu des effets qui n'ont pas tardé à se faire sentir. En effet, le café vendu à Santos, le 13 juillet 1927, à 23.700 reis les 10 kilogrammes, se vend maintenant 37.000 reis ; à New-York, le prix en a passé de 16 3/4 à 24 cents la livre. A l'intérieur de l'État, le prix par sac, qui était de 80.000 reis alors, est aujourd'hui de 160.000 reis. Comme on le note dans le Message envoyé au Congrès législatif, le 14 juillet 1928, par le Dr. Julio Prestes de Albuquerque, président de l'État de São Paulo, la consommation du café brésilien s'est élevée de 3,5 % en 1926 à 8,5 % en 1927, dans l'Europe centrale. L'exportation a augmenté en quantité et en valeur. Dans le premier trimestre de 1926, on a exporté 3.279.000 sacs ; pendant la période correspondante de 1927 et de 1928, la quantité exportée a été respectivement de 3.478.000 sacs et de 3.614.000 sacs. En 1927, l'exportation du premier trimestre s'est élevée à *Rs.* 614.210:000$000 soit 14.910.400 livres sterling ; pendant la même période, en 1928, elle a atteint 716.075:000$000, soit 17.576.000 livres sterling. En 1927, la valeur moyenne du café était de 177$000 reis, et, en 1928, elle est passée à 198$000 reis le sac.

Comme on l'a indiqué, il a été créé des organes pour la défense du café même dans d'autres États brésiliens. Le plan de l'État de Minas Geraes est intéressant, et c'est seulement faute de place que nous ne nous y arrêtons pas. En général, on peut, malgré les difficultés qui se rencontrent d'ailleurs fatalement, dire que le but fondamental du système imaginé pour la défense de la principale richesse du pays a été atteint. Selon la juste observation du Dr. Julio Prestes de Albuquerque, ce système est utile non seulement aux producteurs et aux consommateurs, mais aux commerçants eux-mêmes, qui y trouvent une garantie sûre pour les capitaux qu'ils emploient dans ce trafic, car ils ne sont plus à la merci des risques graves qu'ils avaient à courir auparavant.